

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'IRRIGATION
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

ET DE LA FORMATION

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

DES FORMATIONS ET DE LA PROMOTION RURALE

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE

ELIE IAO BAYDO, DALA

02/10

UNITÉ-TRAVAIL-PROGRES



BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE

Au l'Arrêté 028/MEN/SE/DG/SADEPIC/2001

Au la Lettre de reconnaissance du diplôme du second cycle Agricole N°479/PR/PM/MA/SG/DGPAF/DEATPR/06 du 20/09/06.

Au les procès verbaux attestant que l'intéressé(e) a satisfait dans les formes réglementaires aux épreuves de contrôle de connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements exigés en Brevet de Technicien Agricole.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation décerne avec mention Bien

LE DIPLOME DU BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE

à ALANAYSEM Madijardet né(e) le 5 Mars 91 à Gigot ; Nationalité Tchadienne

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Pour le Ministre de l'Agriculture,

Le DEATPR

Le Directeur du Collège Elie Iao Baydo:

Ngiamcha le 20

L'Impétrant(e)

Almoudy



MBORTCHOGUE WAIDOU

FR TCHOU-YAHBE GAO VICTOR s.c.